



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

n° 100-21 C

Objet : *RS - Demande de participation financière de la commune de Lescheraines pour les aménagements de sécurité dans les traversées des hameaux Le Pont et Chef-Lieu au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité*

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 49

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Serge Tichkiewitch
<i>Aillon-le-Vieux</i>	Christian Gogny
<i>Arith</i>	Cécile Trahand
<i>Barberaz</i>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<i>Barby</i>	Christophe Pierretton
<i>Bassens</i>	
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Eric Delhommeau
<i>Challes-les-Eaux</i>	Josette Rémy
<i>Chambéry</i>	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
<i>Cognin</i>	
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	Marie Perrier
<i>Ecole</i>	Hervé Ferroud-Plattet
<i>Jacob-Bellecombette</i>	
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	Jean-Pierre Fressoz
<i>La Motte-en-Bauges</i>	Damien Regairaz
<i>La Motte-Servolex</i>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
<i>La Ravoire</i>	Grégory Basin - Chantal Giorda
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	Vincent Boulnois
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Sandra Ferrari
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leyse</i>	Michel Dyen - Alain Saurel
<i>Saint-Baldoph</i>	
<i>Saint-Cassin</i>	Jocelyne Gougou
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Christian Berthomier
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Jacques Henriot
<i>Sonnaz</i>	Daniel Roचाix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Christèle Blambert à Jean-Marc Léoutre - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Claire Plateaux - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Aurélie Le Meur - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de James Hallay à Josette Rémy - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

• conseillers excusés : 20

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Emilio Pla Diaz - Farid Rezzak - Walter Sartori - Bruno Stellian - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Alexandra Turnar - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 13 juillet 2021

délibération n° 100-21 C

objet **RS - Demande de participation financière de la commune de Lescheraines pour les aménagements de sécurité dans les traversées des hameaux Le Pont et Chef-Lieu au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que les voiries dites « classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité », conformément à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2006 actualisée le 20 décembre 2018, concernent les sections de routes départementales traversant les agglomérations dans les communes qui n'ont pas de voies classées d'intérêt communautaire. La participation financière de Grand Chambéry prend la forme d'une subvention à hauteur de 50 % du montant des aménagements, dans la limite des prestations intégrées à la compétence, et déduction faite des autres subventions et participations.

La section de la route départementale 912 traversant les hameaux Le Pont et Chef-Lieu de la commune de Lescheraines répond au critère des voiries d'intérêt communautaire au titre de l'équité.

A ce titre, la commune de Lescheraines a saisi Grand Chambéry pour une participation financière sur la base d'un dossier technique et financier pour le projet de sécurisation qu'elle souhaite réaliser.

Les travaux concernent la sécurisation de la traversée des hameaux Le Pont et Chef-Lieu où des vitesses excessives sont pratiquées, créant une situation d'insécurité pour les usagers.

Il est ainsi prévu de réaliser des rétrécissements de chaussée pour la sécurisation de la traversée piétonne, la création de plusieurs plateaux surélevés répartis dans les hameaux cassant la vitesse et sécurisant les carrefours et les traversées. Le projet prévoit également la création de trottoirs permettant de sécuriser les cheminements piétons en lien avec les sentiers existants. Cet aménagement permettra de limiter la vitesse à 30 km/h dans la traversée des hameaux Le Pont et Chef-Lieu de la commune.

Le coût estimatif total (études et travaux) de l'opération est de 258 000 € HT, soit 309 600 € TTC.

Le montant des travaux, incluant l'installation de chantier, les terrassements, les réseaux d'assainissement, le soutènement, la maçonnerie, la finition de surface et la signalisation réglementaire, s'élève à 240 207,80 € HT. Seules les parties relatives à la traversée des hameaux Le Pont et Chef-Lieu seront soumises à subvention, les parties relatives aux aménagements du secteur de la Grolle et du cheminement vers la fruitière resteront à la charge de la commune (hors agglomération et/ou hors voirie).

La maîtrise d'ouvrage est communale.

La commune a sollicité directement une subvention auprès du Département de la Savoie au titre de la sécurisation de la route départementale. La participation de Grand Chambéry s'entend sur le montant restant à charge de la commune toute autre subvention déduite.

Le tableau ci-dessous présente la répartition prévisionnelle des participations au coût du projet :

Désignation	Montant total HT	Subvention Conseil départemental	Subvention Grand Chambéry	Commune de Lescheraines
TRAVAUX:				
Zone 1 Hameau "Le Pont"	62 231,24 €	21 780,93 €	16 733,55 €	23 716,75 €
Zone 2 Secteur La Grolle	16 313,20 €	5 709,62 €		10 603,58 €
Zone 3 entrée du Chef-lieu	33 984,34 €	11 894,52 €	9 986,06 €	12 103,76 €
Zone 4 Sortie du Chef-lieu	127 679,02 €	41 334,66 €	33 089,23 €	53 255,13 €
ETUDES	17 792,20 €	6 227,27 €	4 336,91 €	7 228,02 €
TOTAL Travaux et Etudes	258 000,00 €	86 947,00 €	64 145,75 €	106 907,25 €

La subvention prévisionnelle de Grand Chambéry est estimée à 64 145,75 € HT. La participation définitive de Grand Chambéry sera calculée sur le coût définitif de l'opération au stade du décompte général définitif et de la subvention définitive du Département, suivant les règles de financement de Grand Chambéry. Le montant plafond de la participation de Grand Chambéry ne pourra excéder de 10 % le montant indiqué ci-dessus.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voiries,

Vu la délibération n° 128-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 précisant les modalités de financement pour les aménagements de voiries existantes et en particulier les voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'attribution d'une participation de Grand Chambéry à la commune de Lescheraines pour les travaux d'aménagement de sécurité dans la traversée des hameaux Le Pont et Chef-lieu.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 100-21 C

Objet de l'acte : RS - Demande de participation financière de la commune de Lescheraines pour les aménagements de sécurité dans les traversées des hameaux Le Pont et Chef-Lieu au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 23 juillet 2021

Annexe(s) : Plan de situation Lescheraines

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210723-lmc1H25580H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25580H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juillet 2021

Date de réception en Préfecture : 23 juillet 2021

Période d'affichage : du au